

## Arrêté n°: SL/ST/2024/ 499

Interdiction de stationnement, Interdiction de circulation,

Le lundi 04 Novembre 2024, De 07h00 à 19h00

## ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de l'installation des décorations de Noel, il est nécessaire d'interdire le stationnement sur la partie gauche du parking du Square des Etats-Unis et d'interdire la circulation et le stationnement, devant les numéros 1 et 3 du Square des Etats-Unis, le lundi 04 Novembre 2024,

## **ARRÊTONS**

La circulation des véhicules de toute nature sera interdite, devant les numéros 1 et 3 du Square des Etats-Unis, du lundi 04 Novembre 2024 de 07h00à 19h00.

Article 2: Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant, sur la partie gauche du parking du Square des Etats-Unis et devant les numéros 1 et 3 du Square des Etats-Unis, le lundi 04 Novembre 2024 de 07h00 à 19h00.

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant, Article 3: au droit du côté impair de l'Avenue Delattre de Tassigny, le lundi 04 Novembre 2024 de 07h00 à 19h00.

Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies Article 4: conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Les panneaux signalant l'interdiction de circulation et l'interdiction de stationnement seront Article 5: posés par les services techniques.

Article 6: Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour Article 7: saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 8: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 2 5 OCT. 2024

Le Maire, our le Maire, Et bar Délégation Daniel GUÉDRAS 4 ème Adjoint au Maire

Cet arrêté est affichable le : 2 5 OCT. 2024 Et notifié à l'intéressé le :

2 5 OCT. 2024